Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_226_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 27 novembre 2025

Délibération DB-226-2025

Objet : Règlement intérieur des bâtiments économiques loués auprès d'entreprises ou autres structures

L'an 2025 le 27 novembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Madame Sylvie GUIGNARD.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Vincent ALLENO.

MEMBRES PRESENTS
Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Claudine HATREL--GUILLOU, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Laurence MAHE, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Laure MITNIK, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Ronan KERDRAON pouvoir à David BELLEGUIC, Rémy MOULIN pouvoir à Bruno BEUZIT, Thibaut GUIGNARD pouvoir à Stéphane BRIEND, Joël BATARD pouvoir à Marcel SERANDOUR, Mickaël COSSON pouvoir à Guillaume HAMON, Annie GUENNOU pouvoir à Sylvie GUIGNARD, André GUYOT pouvoir à Paul CHAUVIN, Martine HUBERT pouvoir à Didier LE BUHAN, Eliane LALANDEC DAVOINE pouvoir à Gérard MEROT, Nadia LAPORTE pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Yannick LE CAM pouvoir à Cigdem AKTAS, Monique LUCAS pouvoir à Thierry STIEFVATER, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, Maryse PINEL pouvoir à Michel JOUAN, Corentin POILBOUT pouvoir à Jean-Paul HAMON, Annie SIMON pouvoir à Jean-Marc LABBE,

MEMBRES ABSENTS
Catherine MARCHESIN

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 62
Nombre de votants : 79

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_226_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 27 novembre 2025

Délibération DB-226-2025

Rapporteur : Monsieur Hervé GUIHARD

Objet : Règlement intérieur des bâtiments économiques loués auprès d'entreprises ou autres structures

EXPOSE DES MOTIFS

Saint-Brieuc Armor Agglomération est propriétaire et gestionnaire d'immobiliers d'entreprises qui permettent d'accueillir des entreprises (en phase de création et / ou de développement ou d'autres structures (associations, établissement public…).

Ces immobiliers publics économiques sont les suivants :

- L'AteLié : Ateliers relais – Ploeuc L'Hermitage
- La Station – Tréveneuc
- Les Carrés Tabarly et Arthaud– Quai Armez – Saint-Brieuc
- Les locaux loués à l'AFPA – Quai Armez - Saint-Brieuc

Il convient d'adopter pour les espaces précités un règlement intérieur afin de régir les relations entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et ses usagers (réguliers ou ponctuels) et de préciser les droits et obligations de chacun.

Seul document opposable aux usagers, il définit avec précision les conditions d'accès au bâtiment ainsi que les dispositions applicables en cas de non respect dudit règlement.

Il est à noter que les équipements économiques confiés à la SEM BAIE D'ARMOR ENTREPRISES, à savoir TOTEM BAIE DE SAINT BRIEUC ET CAP ENTREPRISE font déjà l'objet d'un règlement intérieur.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien voulir adopter la délibération suivante :

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_226_2025-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations DB-179-2018 du 28 juin 2018, DB-036-2020 du 27 février 2020, DB-068-2021 du 22 avril 2021, DB – 105- 2021 du 20 mai 2021, DB – 018- 2024 du 29 février 2024 et DB – 017 2025 du 06 février 2025 relatives aux ateliers et bureaux relais – La Station – Tréveneuc ;

VU les délibérations DB -420 - 2017 du 21 décembre 2017, DB-271-2019 du 28 novembre 2019 et DB – 198- 2025 relatives aux ateliers-relais – L'Ate'Lié – Ploeuc L'Hermitage ;

VU les délibérations DB- 094– 2013 du 11 avril 2013, DB- 249 – 2019 du 24 octobre 2019,DB-035-2020 du 27 février 2020 et DB – 049 – 2022 du 10 mars 2022 relatives aux locaux des Carrés Arthaud / Tabarly / AFPA – Quai Armez – Saint-Brieuc ;

VU les statuts de SBAA modifiés par arrêté préfectoral du 3 février 2023 ;

VU l'avis de la commission Politiques Economiques en date du 12 novembre 2025 ;

Le Bureau statutaire saisi en date du 13 novembre 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE le règlement intérieur, ci-annexé des bâtiments économiques loués auprès d'entreprises ou autres structures (Associations, Établissement Public…), ci dessus précisées.

DONNE expressément délégation au Président pour modifier le règlement ci-annexé sous réserve que ces modifications ne concernent pas de dispositions financières.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le règlement intérieur.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux articles L5211-1, L2121-25 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Présents : 62	Pouvoirs : 17	Total : 79	Exprimés : 79
Voix Pour : 79	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 27 novembre 2025

Le secrétaire de séance

Vincent ALLENO

1ère Vice présidente,

Sylvie GUIGNARD